
Discours de la députation de la société révolutionnaire des Aydes, près d'Orléans, qui lit une adresse dans laquelle elle invite la Convention à continuer la guerre aux tyrans, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la société révolutionnaire des Aydes, près d'Orléans, qui lit une adresse dans laquelle elle invite la Convention à continuer la guerre aux tyrans, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 208;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30483_t1_0208_0000_4

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Le citoyen Cacheux une boîte d'écaille doublée en or, 12 liv. en écus, une montre d'or.

Un citoyen qui n'a pas voulu être connu, 12 liv. en argent.

Deux citoyens inconnus, deux cachets d'argent et deux galons d'or.

La commune, une boîte d'argent, dite de saintes-huiles.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

65

Une députation de la société révolutionnaire des Aydes, près Orléans se présente. L'orateur s'exprime ainsi :

« Le Français, toujours grand et généreux, sait pardonner à l'ennemi qu'il a vaincu; mais sa haine pour les rois est immortelle. Les exterminer ou mourir, voilà les traités qu'il veut passer avec eux. Le sort en est jeté; nous comptons les momens qu'ils ont à vivre: il faut que la liberté renaisse par tout de leurs cendres, et qu'elle vive à jamais. Mille bouches d'airain, au défaut du tonnerre, nous aideront à exécuter ce projet digne de notre valeur.

« C'est à vous, représentans d'un peuple libre, qu'il est réservé d'en hâter l'exécution. Décrétez que vous ne connoissez ni trêve, ni suspension d'armes; et la mort des tyrans est assurée: nous avons, pour soutenir votre réponse, nos bras, nos sermens. Nous cesserons de vivre avant que d'être parjures ».

Le président répond, invite la députation aux honneurs de la séance, et la Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion de leur adresse au bulletin (2).

[*Les Aydes, 14 vent. II*] (3)

« Citoyens représentans,

Paix aux Nations, guerre à mort aux tyrans, tel est le cri qui se fait entendre de toutes les parties de la République, tel est le vœu que forment 24 millions d'hommes libres qui ambitionnent le nom de destructeurs des tyrans.

Depuis longtemps ces monstres coalisés du haut de leur trône chancelant, abusent de la générosité française. Notre clémence enhardit leur audace désespérée de nous vaincre, ou de nous corrompre, ils osent demander à traiter avec nous. Le Français toujours grand et généreux, sait pardonner à l'ennemi qu'il a vaincu. Mais sa haine pour les rois est immortelle et héréditaire. Les exterminer ou mourir, voilà les traités qu'il veut passer avec eux.

L'Europe entière sait à quel point la France chérit la paix, mais lorsque nos frères gémissent dans les fers, lorsque les deux mondes sont ravagés, lorsque les mânes de tant de héros immolés au salut de la patrie nous deman-

dent vengeance, suspendre des coups qui doivent faire justice des Rois, différer d'un seul instant leurs supplices, c'est trahir la cause de la liberté.

Le sort en est jeté, nous comptons les momens qu'ils ont à vivre. Il faut que la liberté renaisse partout des cendres des rois et qu'elle vive à jamais. Mille bombes d'airain au défaut du tonnerre nous aideront à exécuter ce projet digne de notre valeur.

C'est à vous, représentants d'un peuple libre, qu'il est réservé d'en hâter l'exécution. C'est aux pères de la Patrie, aux illustres défenseurs de la Liberté française à briser les chaînes qui retiennent encor captifs les peuples de l'Europe.

Décrétez que vous ne connoissez ni trêve, ni suspension d'armes et la mort des tyrans est assurée. Nous avons pour soutenir votre réponse nos bras, nos biens, nos sermens. Nous cesserons de vivre avant d'être parjures.

Signé : BARRUET (*présid.*), PITOU (*secrét.*), LE SOURD-RENARD (*secrét.*), REGNARD (*du C. de correspondance*), René LAUDEREAU, PARTIN fils, Etienne Louis CHEVALLIER, Charles PELLETIER, JEUSLIN fils, SABATIER, ROUAV (*pour la guerre*), ANSAULT (*du C. de bienfaisance*), pour Pierre DESBROSSES, GABION, Charles JULLIEN, Aveline AGUAN, Léger BOULARD, Charles BOURDESOL, Jean BORGERON, (maçon), HÉLOUIS, AUBERT, Léon REGNARD, BENARD, Héloïus PONTONNIER, MOTIRON, Pierre BAILLY, André BEDHET, Thomas COULON, Pierre JÉRÔME, Denis CHAUFTON, J. F. GAUTRY, MALAUZET fils, François Léger BAILLY, Pierre LOISEAU, Edme DARNAY, LORILLARD, André BONNION, Antoine MOULIN, AGNAN, SOURCEAU, Etienne MARCHÈZ, Jean FAIZIEU, Claude BOMBON, BASSON, François JEULIN, André HOURS, MALAUZET, F. CHEVALIER, TIOUDOU, Jean-Baptiste VENARD, MORIZE pour François GRÉGOIRE, BAUDOIN, BLONT, BACHEVILLIER, Nicolas Joseph BLOT, Etienne HEULIN, CHAUSSARD, Etienne DRUX, André VASLIN, Jacques LEROY, Jacques RATISSEAU, Pierre CHAUMETTE, Jean BERGEROUX, Jean ROUSSIGNOLE, Paternie ROUMILLY, Charles POTHIER, François FOUQUAIRE, Pierre BEZARD, Ambroise GRISON, Gabriel LUTROP, Gabriel RADEAU, Louis SAUGER, PORTHAULT, Pierre AVELINE, Jacques LÉGER, Simon ROUMILLY, Gabriel RADEAU, MARCHAND, DUCLOUX, F. VOILLEMINE, MOULIN père, Loiseau BOULANGER, Jean Pierre LEROY, Pierre GÉRAULT, CHAMPILON Julien, Jacques JÉRÔME le cadet, Jean Jacques Denis JULIEN, GROSSIER.

P.c.c. : LIGER - BOULARD (*présid.*), LESOURD-RENARD (*secrét.*), PARTIN fils (*secrét.*).

66

La citoyenne Louise-Charlotte Laferrière, créancière d'une pension annuelle de 500 liv. a elle constituée en 1783, par d'Harcourt, émigré, représente qu'elle n'en a point été payée depuis près de trois ans; que ce déficit d'un revenu qui fait tout son avoir, l'a réduite à la misère; elle implore la bienfaisance et la justice de la Convention nationale.

(1) P.V., XXXIII, 124 et 186. Etat des objets (C. 293, pl. 968, p. 26). Mention dans Bⁱⁿ, 23 vent. (suppl^é); Mon., XIX, 650 et 658; J. Fr., n° 531; J. Sablier, n° 1185; Débats, n° 535, p. 238.

(2) P.V., XXXIII, 125. Bⁱⁿ, 18 vent.

(3) C. 295, pl. 990, p. 18.